Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [11]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Politique

L'assurance-maternité dans le canton de Vaud 1966 - 1983

En mai 1966, Violette Parisod, députée socialiste, déposait une motion demandant l'institution d'une assurance-maternité cantonale. Dans son développement, elle rappelait d'une part que le peuple suisse a adopté en 1945 un article constitutionnel permettant à la Confédération d'instituer l'assurance-maternité par voie législative et, d'autre part, que le Conseil fédéral, en réponse à une motion de mars 1966, a reconnu « **la compétence des cantons de légiférer en cette matière** ». A cette occasion le représentant du Conseil fédéral avait même relevé que les cantons ont souvent joué un rôle de précurseurs en matière d'assurance-vieillesse et aussi, dans certains cas, en matière d'assurance-invalidité.

A fin 1976, Danielle Perrin, députée radicale, déposait une motion double dont l'une des demandes était qu'on étudie sans délai la mise sur pied d'une assurance-maternité obligatoire pour toutes les femmes.

A fin 1978, Anne-Catherine Ménétrey, députée popiste, déposait une motion sur la protection de la maternité. La première de ses propositions était naturellement « la création d'une assurance-maternité cantonale obligatoire, avec assurance perte de salaire, financée par tous les travailleurs et les employeurs, et subventionnée par l'Etat. *« C'est incontestablement une compétence cantonale, comme l'ont bien montré les motions Parisod et Perrin. » Elle ajoutait que « les femmes qui travaillent contribuent depuis toujours à financer la caisse de compensation pour les militaires sans rien en recevoir et que la carrière d'un simple soldat coûte un an de salaire. Comme il y a plus de soldats parmi les travailleurs que de femmes enceintes, la solidarité des hommes en faveur de la maternité ne serait qu'un juste retour des choses et leur coûterait comparativement moins cher ! »*

Rappelons que l'initiative fédérale pour une protection efficace de la maternité a été déposée le 21 janvier 1980.

En septembre 1983, le Conseil d'Etat répond par un rapport de 8 pages aux motions des trois anciennes députées (puisque, entretemps, elles ont démissionné toutes les trois). Si le rapport est aussi bref, c'est que la situation a beaucoup évolué depuis 1966. L'une des raisons de cette évolution est la publication récente du Message du Conseil fédéral concernant la révision de la LAMA. Par ailleurs, des prestations purement cantonales (évoquées dans la motion Ménétrey) ont été améliorées.

Concernant l'assurance-maternité proprement dite, le Conseil d'Etat relève *« qu'il s'agit d'une question qui est de la compétence fédérale : de très nombreuses interventions parlementaires ainsi qu'une initiative sont d'ailleurs actuellement à l'étude sur le plan fédéral. »*

(Ce n'est pas le seul domaine où cantons et Confédération se renvoient ainsi la balle pendant quelques temps avant de savoir qui doit légiférer !)

Le Conseil d'Etat souligne aussi que les dispositions prévues dans le Message sur la révision partielle de la LAMA, dispositions de l'assurance obligatoire dans le domaine de l'assurance-maternité concernant la perte de gain *« vont dans le sens des vœux des trois motionnaires »*.

La motion d'Anne-Catherine Ménétrey avait soulevé d'autres points. Les dispositions légales actuellement en vigueur interdisent le licenciement d'une travailleuse enceinte pendant les 8 semaines qui précèdent et les 8 semaines qui suivent l'accouchement. La motionnaire signalait plusieurs cas de travailleuses illégalement licenciées. Le Conseil d'Etat donne l'assurance que les tribunaux de prud'hommes ou justices de paix règlent à satisfaction ce problème lorsqu'un cas est porté devant eux. Par ailleurs, le Conseil fédéral propose en même temps que la révision de la LAMA une modification du CO prévoyant que, *« après le temps d'essai, l'employeur ne peut résilier le contrat de travail pendant la grossesse et les 16 semaines qui suivent l'accouchement »*.

(Il sera intéressant de voir si cet article sera adopté !)

Une protection des travailleuses enceintes, au chômage mais n'ayant pas droit à une indemnité de chômage, a été instaurée dans le cadre de l'action dite « Bouton d'or ». Plusieurs dispositions des instructions administratives régissant cette Aide financière ont été modifiées en 1980. Ainsi des femmes enceintes peuvent recevoir des indemnités pendant une période pouvant aller jusqu'à 15 semaines.

Enfin, le Conseil d'Etat veille à l'inclusion dans les contrats-types de travail, de dispositions relatives à la protection de la femme enceinte.

Ainsi finit l'histoire de l'assurance-maternité cantonale. — *(ap)*

L'avant-projet d'assurance-maternité

— Est-ce que je pourrais aussi dire un mot ?

Le sujet vu par un caricaturiste il y a 40 ans

Elections fédérales (VS)

« Que des femmes, oh non ! », titrait récemment une Valaisanne dans un éditorial indigné. « Soyons logique, ajoutait-elle, des élections fédérales sont choses sérieuses. »

Nous, on veut bien !

On veut bien reconnaître qu'il est absurde de voter pour des femmes uniquement en fonction de leur sexe. Mais on se demande quand même pourquoi la même remarque : « Que des hommes, oh non ! » n'a jamais jailli sous cette plume lorsqu'on élisait le gouvernement cantonal (5 hommes) ou le Conseil des Etats (2 hommes) !

Ne voter que pour des femmes ? A vrai dire, le problème ne se posait guère en Valais. D'ailleurs, certaines listes n'en offraient aucune et les candidates proposées ne représentaient même pas la moitié de l'effectif des délégués cantonaux à Berne.

Il est vrai qu'à défaut de femmes « féministes », on se contenterait bien volontiers d'hommes « féministes »... si cette denrée n'était pas aussi rare.

(ccr)

D'un canton à l'autre

Grand Conseil (GE)

Vieux-parler de l'office des faillites...

Jacqueline Berenstein-Wavre, dans une **question écrite,** a demandé si l'office des faillites ne pourrait pas « renoncer à ces formules désuètes (de Dame, Demoiselle et Sieur) et utiliser des formules du langage courant ». Dans sa réponse à la députée, le Conseil d'Etat a estimé « justifiée » l'intervention et donnera des instructions afin que ces « expressions vieillies, donc inadéquates » ne soient plus utilisées. — *(mg)*

— ... terminologie égalitaire...

Dans la séance d'octobre du Grand Conseil, Jacqueline Berenstein-Wavre et Micheline Calmy ont déposé une motion sur l'adaptation de la terminologie à l'égalité entre femmes et hommes.

Cette motion est en relation avec l'exposé de Benoîte Groult (cf. p. 24) et a pour but de demander à l'administration d'appeler les femmes qui exercent des fonctions autrefois réservées aux hommes de telle façon que leur identité de femme soit gardée. Madame la députée, Madame la présidente, madame la rapporteur, etc.

— ... et déduction des frais de garde

En juin 1982, le comité d'usagers des crèches adressait une pétition intitulée « pour la déduction des frais de garde des enfants ». Le Grand Conseil devait étudier la possibilité d'inclure, jusqu'à concurrence de 5 000 francs, les frais de crèches dans les déductions autorisées par la loi sur les contributions publiques.

La commission des contributions publiques qui a examiné la pétition en a recommandé le dépôt sur le bureau du Grand Conseil à titre de renseignements. La commission est d'avis que le soutien économique aux crèches doit rester du ressort communal, et qu'il ne saurait être question d'une prise en charge par l'Etat. Une aide personnalisée devrait pouvoir résoudre les cas économiques difficiles. — *(mg)*

Amies de la Jeune Fille (AJF)

En faveur du Service d'accueil en gare et du Bureau de placement, les AJF-Genève organisent une vente le jeudi 17 novembre de 9 h. 30 è 18 h. à la Salle communale de Chêne-Bougeries (parking, tram 12). Jolis cadeaux, bric-à-brac, fleurs, buffet, déjeuner, cafétéria.

Une question de principe ! (NE)

On espère que personne ne s'est étonné de ne pas voir de candidate(s) sur les listes de l'Association patriotique radicale neuchâteloise pour les dernières élections fédérales.

Car, pour M. Claude Frey, président cantonal et lui-même candidat du parti radical au Conseil national : « C'est une question de principe ! Nous nous refusons à présenter des candidates par pur opportunisme, parce qu'il faut en mettre à tout prix... » (FAN du 23.9.1983).

Ainsi, qu'on se le dise : présenter une femme sur une liste électorale ne peut être que « pur opportunisme » pour certains radicaux neuchâtelois. Voilà un parti où la reconnaissance de l'égalité entre hommes et femmes paraît radicalement compromise.

en semaine jusqu'à 18 heures et le samedi matin,

nos agences de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition. Les heures d'ouverture de notre agence du Palexpo sont adaptées à celles des expositions et congrès.

Votre Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 28 00 11
votre banque cantonale – votre banque de Genève

BCG

D'un canton à l'autre

A moins qu'on ne soit en train d'interpréter faussement la déclaration de M. Frey qui voulait tout simplement dire qu'il n'y a aucune femme assez bien, dans son parti, pour être digne de figurer sur une liste électorale.

Ou, dernière hypothèse — et heureusement la plus plausible — on trouve dans l'APRN tout autant de militantes de qualité que dans les autres partis qui présentent des femmes sur leurs listes. Dans ce cas, il leur faudra peut-être songer à changer de formation politique si elles tiennent à voir leurs mérites reconnus... — *(alg)*

Associations

Le Comité du 14-juin entre l'espoir et la réalité (VD)

Créé en septembre 1982, en vue de promouvoir la réalisation de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans le canton, le Comité vaudois du 14-juin tenait récemment sa première assemblée générale à Lausanne. Le ton n'était pas à l'optimisme. Après une année de travail intensif, il a bien fallu se rendre à l'évidence : l'application de l'article constitutionnel voté en 1981 est une tâche de longue haleine, qui se heurte à des résistances acharnées. La présidente du Comité, Madeleine Gilliand, de Maracon, refuse cependant de céder au découragement, et fait preuve d'un engagement et d'un enthousiasme dont on se dit qu'ils finiront bien par déplacer les montagnes !

Composé de 15 membres collectifs (associations, partis politiques et syndicats) et d'une petite trentaine de membres individuels, le Comité du 14-juin s'était donné pour première tâche de débusquer les discriminations contenues dans les différentes conventions collectives de travail (CCT) et d'intervenir auprès des partenaires sociaux pour en obtenir la suppression. Mais si le premier volet de cette tâche a pu être mené à bien à travers l'analyse attentive d'une cinquantaine de CCT, le deuxième volet s'est révélé irréalisable. Les CCT sont en effet des contrats de droit privé, dans la négociation desquels l'intervention de tiers n'est pas admise par les parties.

Inégalités scandaleuses

Certaines CCT font apparaître des inégalités de traitement proprement scandaleuses entre les femmes et les hommes. Par exemple, dans la branche de la reliure, la différence de salaire entre les auxiliaires hommes et les auxiliaires femmes se situe entre 365 et 440 francs mensuels, et l'allocation mensuelle de renchérissement est fixée à 25 francs pour les hommes et à 20 francs pour les femmes. Il faudrait mettre ces chiffres sous le nez de tous ceux qui s'obstinent à affirmer que les revendications féministes n'ont désormais plus de raison d'être ! Toujours dans la même branche, la CCT postule que « dans chaque entreprise, un homme au moins sur cinq et une femme au moins sur sept doivent être mis au bénéfice du salaire minimal supérieur ».

Il faut mentionner aussi les discriminations dites « positives », qui contribuent à perpétuer le stéréotype de la femme comme travailleuse « à protéger », donc de deuxième classe. Dans le commerce de la chaussure ; l'employée mariée ou ayant des proches à charge a droit à une heure et demie de pause pour le repas de midi, contre une heure seulement pour ses collègues masculins. La même distinction est effectuée en ce qui concerne la durée du repos quotidien obligatoire : 10 heures consécutives pour le personnel masculin, 11 heures consécutives pour le personnel féminin. L'attitude à adopter vis-à-vis de ces discriminations positives peut prêter à discussion (cf. interview de Ruth Dreifuss, FS d'octobre), mais on ne peut nier que les discriminations négatives en sont la contrepartie.

Dépourvus de toute possibilité d'intervention au niveau des renégociations, les mouvements féministes (en particulier les Comités du 14-juin qui existent dans certains cantons) sont contraints de s'en remettre aux syndicats. Or, dans la conjoncture actuelle, les droits spécifiques des travailleuses sont loin d'être au premier rang des préoccupations syndicales. Quant au patronat, il se retranche souvent derrière les affirmations de certains juristes qui défendent le principe de l'inapplicabilité directe du nouvel article constitutionnel, notamment en matière d'égalité des salaires. Cette théorie, selon laquelle une loi d'application serait nécessaire, contredit expressément le message du Conseil fédéral. Elle rencontre néanmoins beaucoup de faveur dans tous les milieux qui craignent les conséquences économiques de la réalisation de l'égalité.

Pour ce qui est de la voie du recours individuel, il est très difficile de l'emprunter,

Poster réalisé par le « Muvman Liberayson Fam » de l'île Maurice ISIS No 26

Nominations

Femmes au pouvoir (BE)

Le 5 août dernier, le Conseil municipal de Bienne élisait une femme, Erica Burkhalter-Wallis, juriste, préposée à l'Office des Œuvres sociales. Elle est la première femme à accéder à un poste de fonctionnaire en chef dans l'administration biennoise. Et elle ne craint aucunement d'afficher ses sentiments féministes.

Un mois plus tard, c'est Françoise Steiner, ex-journaliste, actuellement mère de famille, mais toujours fidèle (et active) au parti socialiste, depuis 1973, qui a passé Présidente du Conseil de ville, selon un système de tournus présidentiel de seize mois.

Il est bon de noter, que dans la théorie, le Président du Conseil de ville est la personne la plus importante de la cité. Voilà qui n'est pas sans rappeler les Nobles de Rome, sous leurs toges de hauts dignitaires...

Plaisanterie mise à part, Françoise Steiner s'empresse d'ajouter que la pratique n'est pas aussi idéale : la réalité quotidienne veut que les exécutifs prennent d'emblée davantage d'importance, le maire, par exemple.

Pas du tout la grosse tête, la nouvelle présidente. Quand on lui demande comment s'est passée la première séance, elle avoue la peur qui lui tenaillait l'estomac, juste avant. Et les collègues mâles, un tantinet paternalistes, du genre : « T'en fais pas, ça ira ! ».

Et justement, cela s'est bien passé. Elle a même usé de son droit de présidente, et tranché, lors d'un vote à égalité de voix, ce qui est relativement rare. Ainsi, Françoise Steiner a décidé que Bienne ne sera pas enlaidie par la construction d'un parking près de la gare.

D'autre part, c'est encore une femme, Ruth Hirschi, qui est devenue présidente de la Commission de gestion du Conseil de ville, depuis septembre également.

Ville bilingue, ville d'avenir pour les femmes, Bienne ?

Encore faut-il voir si ces messieurs ne les attendent pas au contour... l'avenir le dira. — **(br)**

Première femme à la tête de la FOJ (GE)

Pour la première fois, c'est une femme qui a été nommée secrétaire générale de la Fondation officielle de la jeunesse. Monique Vali, qui dirigeait le service social de la radio-TV romande, sera désormais responsable de la gestion pédagogique et économique des six foyers d'éducation spécialisés de la FOJ. Lourde tâche, quand on sait tous les problèmes financiers, politiques et syndicaux qui « germent » dans tous les foyers de jeunes, actuellement.

D'un canton à l'autre

étant donné que les employeurs peuvent recourir impunément à des mesures de rétorsion contre la femme qui s'y risquerait.

Pour le prochain exercice, le bureau du Comité reste inchangé. Il est composé de Madeleine Gilliand (Femmes socialistes vaudoises), présidente, qui partage avec Susanne Vulliamy (ADF Vaud) le secrétariat et la comptabilité, ainsi que de Marcelle Foretay (GPE), vice-présidente. On peut continuer à regretter que les partis du centre et de la droite ne figurent pas parmi les membres collectifs. On peut aussi espérer que le nombre des membres individuels augmente. C'est seulement grâce à un accroissement du volume des cotisations que le comité pourra mener à bien la tâche d'information et de sensibilisation de l'opinion publique qui lui incombe. — *(sl)*

Comité vaudois du 14-juin
1699 Maracon — Tél. 021/93 83 06.

Valais : vers la création d'un centre de liaison

En 1975, année de la femme, les responsables de diverses associations féminines et mixtes (Ecole des parents, Action catholique générale, Club BPW, Femmes universitaires), ainsi qu'une représentante du Haut-Valais, forment un groupe de coordination pour favoriser les contacts et les échanges entre les diverses organisations intéressant les Valaisannes.

Une première réunion est organisée en octobre, dans le cadre du Comptoir de Martigny, au cours de laquelle les présidentes de la Fédération des consommatrices, de l'Association valaisanne de gymnastique féminine, et la responsable du bénévolat, présentent leurs activités.

Chaque automne, les Rencontres féminines se sont poursuivies sous forme de conférences-débats sur des thèmes fort variés : révision du droit du mariage, éducation des enfants, les âges de la vie d'une femme... et la Charte sociale européenne, l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Ce fut l'occasion de dialogues nourris et de fructueux échanges d'idées.

Le moment est venu de donner une structure à ces réunions informelles. Et, pour répondre au vœu émis par diverses associations, le groupe de coordination a élaboré un avant-projet de convention en vue de la création d'un centre de liaison. Soumis aux organisations intéressées, il a reçu un accueil positif.

Le vendredi 7 octobre, les responsables et les membres des associations féminines, au nombre d'une cinquantaine, se retrouvaient à Martigny, répondant à l'invitation de Mme Charlotte de Wolff, responsable du groupe de coordination, et de Mme Edmée Buclin qui avait élaboré l'avant-projet.

Mmes Betty Cattin, présidente du CL du Jura, et Suzanne Tommasini, membre du comité du CL du canton de Vaud, ont présenté les buts et les activités de leurs centres respectifs. Puis la discussion fut ouverte sur la structure à donner au futur CL valaisan. Les associations se sont prononcées pour un centre qui regroupe les associations féminines (et non les mixtes) et pour une association, selon les articles 60 et suivants du code civil. Un comité de travail de cinq personnes se joindra au groupe de coordination pour préparer des statuts. Il est formé de Mmes Chantal Balet, Sion, présidente des Femmes universitaires ; Renée Bornet, Sion, club des Soroptimist ; Monique Gay, Martigny, Association Femmes-Rencontres-Travail ; Sylvette Levet, Monthey ; Liliane Mayor, Sierre, présidente du club BPW.

La date de la séance constitutive du Centre de liaison du canton du Valais a été fixée au 15 mars 1984. — *(fb)*

Journée neuchâteloise des Femmes : « Vivre sa solitude... »

Notre société est ainsi faite qu'elle déverse avec abondance informations et flot de paroles et, paradoxalement, la communication y devient de plus en plus difficile entre les individus. Cloisonnement des activités, rythme de vie, dialogues manqués : il n'est pas forcément besoin de vivre seul pour être guetté par la solitude ou l'isolement...

C'est aussi ce qu'a voulu mettre en évidence le Centre de liaison de sociétés féminines neuchâteloises en organisant, cette année, sa traditionnelle Journée des femmes neuchâteloises autour du thème de la solitude. Donc, le samedi 19 novembre, de 9 h. à 17 heures, à la Cité universitaire de Neuchâtel (Clos Brochet 10, Neuchâtel), les femmes neuchâteloises tenteront de mieux détecter ces diverses formes de solitude et d'y apporter quelques formes de réponses. D'abord avec Mme Mireille de Meuron, psychologue et analyste transactionnelle, qui parlera, le matin, de « Besoin de communication et solitude ». L'après-midi, les participantes se retrouveront, selon leur choix et par petits groupes, dans des « Ateliers » qui vont de la discussion sur le thème de la Journée à diverses animations (expression corporelle, activités créatrices, relaxation, photo-langage, etc.)

Le « Coin-information » apportera aussi d'utiles compléments sur les activités multiples des associations et des groupements féminins travaillant dans le canton.

Et la clôture de la Journée ne se fera pas sans qu'on ait discuté des suites concrètes à donner à cette rencontre de 1983.

Pour tout renseignement et inscription : Centre de liaison, case postale 116, 2034 Peseux. L'inscription pour le repas de midi est indispensable. — *(alg)*

Arts et lettres

Un concours national féminin des beaux-arts

Partie du Lyceum-Club de La Chaux-de-Fonds, une initiative très intéressante — première du genre sur le plan national — va permettre à toutes les femmes peintres, sculpteurs et dessinatrices domiciliées dans le pays, Suissesses ou non, de confronter leurs œuvres dans un « Concours national féminin des beaux-arts », sous l'égide des Lyceum-Club de Suisse.

Si les Lyceum-Club réservent ce concours aux seules femmes, c'est qu'il entre exactement dans les visées de leurs statuts qui veulent promouvoir la femme, stimuler son pouvoir de création, et soutenir les jeunes talents. Ainsi, chaque artiste peut envoyer au maximum trois œuvres au Lyceum-Club le plus proche de son domicile, ceci jusqu'au 30 novembre. Les dimensions de celles-ci ne doivent toutefois pas excéder six mètres de cimaise pour les peintures, deux mètres de haut et deux mètres carrés d'empiètement pour les sculptures, et les « installations » ne disposeront que de quatre mètres carrés.

Pour chaque catégorie (peinture, sculpture, dessin), seront décernés un premier et un second prix ; de plus, un prix couronnera la meilleure aquarelle et un autre la plus jeune artiste sélectionnée. Une première sélection interviendra au siège de chacun des dix Lyceum-Club de Suisse, alors que le choix final sera fait au Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds par un jury composé de sept personnalités des arts de notre pays. C'est d'ailleurs dans ce Musée qu'aura lieu — du 18 mai au 1er juillet 1984 — l'exposition des œuvres primées.

Outre son ampleur nationale et ses visées, ce concours mérite encore l'intérêt et le soutien pour sa contribution aux échanges culturels et artistiques entre les diverses parties de Suisse. C'est ce qu'ont déjà compris le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel et les communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle en lui apportant leur appui financier. — *(alg)*

Si vous allez à Paris...

... passez donc à la Galerie Horizon, 21 rue de Bourgogne, dans le 7e, pour y admirer les œuvres de **Pierrette Micheloud,** qui y sont exposées jusqu'au 19 novembre. Tous les jours de 13 h. à 19 h. et sur rendez-vous, tél. 555 58 27. Fermé dimanche et lundi.

La Bibliothèque féministe de l'ADF, à la Maison de la Femme (Eglantine 6, Lausanne), a pris un nouveau départ, il y a quelques mois. Parmi d'autres initiatives, ses responsables ont décidé d'ouvrir leurs portes à des femmes écrivains étrangères pour conférences, rencontres et signatures. Après Benoîte Groult, en octobre, c'est

FRANCE THÉORET,

écrivain et féministe canadienne qui viendra parler de ses œuvres et de la condition de la femme dans son pays

lundi 7 novembre, à 20 h. 15.

Décès à Genève d'une féministe exemplaire

Eugénie Chiostergi-Tuscher

Fin septembre, s'est éteinte Eugénie, la vaillante, la féministe, la pacifiste, la communiste.

Lorsque je siégeais avec elle au Conseil municipal de la Ville de Genève, elle était de loin la meilleure oratrice. Une voix forte, basse, des arguments percutants, le courage de l'attaque. Au début, sa maîtrise de la dialectique me faisait peur, mais comme je l'admirais !

Elle tenait son énergie de son père, dont elle a voulu gardé le nom. Exilé de l'Italie fasciste, il organisait à Genève l'opposition antifasciste tout en étant professeur d'italien. Lors de la libération, il sera secrétaire d'Etat du premier gouvernement.

Pour les grandes luttes des femmes, Eugénie était toujours là avec les féministes de tous les partis : droit de vote, égalité, maternité, avortement, paix. C'est encore elle qui fut à l'origine de « Pour un mouvement des femmes » en 1979, afin de rallier les retombées du MLF.

Lors d'un délicieux repas pris sous la ramée de la petite ville vieillote du Bois-Gentil, elle me disait encore, c'était en été 1981 : « Je n'ai plus beaucoup de forces, mais pour les femmes et la paix, tu peux compter sur moi » et elle rédigeait des textes, réfutait des arguments, organisait des campagnes, bien qu'elle fut devenue une grande cardiaque.

Jusqu'à son dernier jour, elle a lutté pour les droits des autres. Même à l'hôpital, elle défendait l'initiative pour le droit des malades.

Avec le départ d'Eugénie Chiostergi-Tuscher, le mouvement des femmes perd une féministe convaincue, une lutteuse exemplaire.

Jacqueline Berenstein-Wavre

Nouvelles de l'ASF

Dans une procédure de consultation, l'ASF a répondu favorablement, à une ou deux petites réserves près, aux dispositions prévues par l'OFIAMT en vue d'une formation professionnelle, au niveau des établissements techniques supérieurs, pour administrateurs/trices de cliniques, homes, etc.

L'ASF a adressé une requête aux départements de l'économie et de la justice pour attirer leur attention sur la situation des jeunes étrangers de mère suisse : ils ne pourront revendiquer la nationalité suisse au même titre que les enfants de père suisse marié à une étrangère que lorsque entreront en vigueur les modalités d'application du nouvel article 44 de la Constitution, qui sera probablement adopté en votation populaire le 4 décembre prochain. Mais entre-temps, ces jeunes étrangers risquent de tomber sous le coup de la nouvelle réglementation limitant le nombre des travailleurs étrangers en Suisse ; l'ASF demande donc qu'une exception soit introduite en leur faveur. — *(pbs)*

Agenda

CLAF (GE)

Jeudi 10 novembre à 20 h. à la Taverne de la Madeleine, 1er étage, réunion des présidentes sur ce thème : Connaissez-vous les associations qui composent votre centre de liaison ?

Avec la participation de : l'association du Bon-secours, l'association des Amies de la jeune fille, l'association des maîtresses ménagères et la fédération des aides familiales.

En début de soirée, nous recevrons Mme Alba Viotto qui anime un groupe Femmes-Action-urgente d'Amnesty international et qui nous parlera de son activité.

Les présidentes et les membres de leurs associations qui sont intéressées sont cordialement invitées.

Des activités pour les femmes (GE)

— Cours d'introduction à la *mécanique* simple, sur votre propre voiture. Cours donné « par une femme pour des femmes » 12 et 19 novembre de 9 h. à 11 h. (60 francs).

— Chaque premier mercredi du mois, de 14 h. à 16 h., **Thé-Contact,** pour celles qui veulent sortir de leur isolement.

Renseignements : Centre de loisirs des Asters, 45, rue Schaub, 1202 Genève - tél. 34 06 33.

BPW, club de Lausanne

(salle du Lyceum-club)

8 novembre, 20 h. 30 : **« Femmes, sport et santé »,** conférence de Monique Berlioux, directrice du CIO.

Lyceum-Club (NE)

Fausses-Brayes 3, Neuchâtel

Vendredi 11 novembre, 20 h. 15 : vernissage de l'exposition *Ursula Tissot,* icônes, *Claude Béguin,* poterie et *Ingeborg Deluz,* fers forgés. Avec *Marianne Guinchard,* flûtiste. Exposition : du 12 novembre au 3 décembre, du mercredi au dimanche, 15 à 18 heures. Jeudi 15 à 22 heures.

Jeudi 24 novembre : 20 h. 15 : musique Renaissance et Baroque, concert avec *Corinne von Allmen-Guy,* flûte à bec et *Michèle Germond,* clavecin. Fausses-Brayes 1, salle de musique.

Samedi 26 novembre, 14 h. : concours d'exécution musicale, organisé par la section neuchâteloise de la société suisse de pédagogie musicale (SSPM). Piano, chant, violon, flûte à bec, flûte traversière, violoncelle. Fausses-Brayes 1, salle de musique.

AMCF (NE)

Bourguillards 16, 2072 Saint-Blaise

Jeudi 10 novembre, 20 h. 30 : Permanence - Expression corporelle (pantoufles de gym, couverture) Rue de l'Hôpital 10, 2e étage. Le mercredi soir : cours de natation. Renseignements : Yvette, tél. 038/24 57 23, le soir.

Maison de la femme

Eglantine 6, Lausanne

8 novembre à 20 h. 15 : **Le point sur la publicité,** cours organisé par l'ADF et la FRC. Cours 1 : « Les techniques de la publicité », exposé de Lydia Sabatino, film, discussion. (prix des 3 cours : Fr. 15.—).

10 novembre, dès 14 h. 30 : **Thé - vente - contact,** au bénéfice du Fonds de l'aide aux mères (Union des femmes)

15 novembre, 20 h. 15 : **Le point sur la publicité,** cours 2 : « La femme dans la publicité. L'utilisation de l'image de la femme (et des enfants) dans la publicité ». Avec Janine Chassot, rédactrice à J'achète mieux, spécialiste FRC des questions de publicité.

17 novembre au 10 décembre, 14 h. à 18 h. (sauf dimanche) : **exposition** de Colette Massard (émaux - bijoux et tableaux - céramiques, santons vaudois) et de Marguerite Audétat (huiles et aquarelles).

22 novembre, 20 h. 15 : **Le point sur la publicité,** cours 3 : « La femme consommatrice de publicité », exposé et analyse d'annonces, discussion avec Janine Chassot.

23 novembre, 20 h. 30 : **« La femme dans la poésie romande »** par Mousse Boulanger.

Lyceum-club (VD)

Rue de Bourg 15, Lausanne

4 novembre, 17 h. : récital d'**Erika Bill,** mezzo soprano, et d'**Eugen Huber,** pianiste : **une heure avec Richard Wagner.**

11 novembre, 17 h. : conférence de **Doris Jakubec,** professeur à la Faculté des lettres et directrice du Centre de recherche sur les lettres romandes : **les soirées de Lausanne.**

18 novembre, 17 h. : **Suzanne Deriex,** présente son nouveau roman : **L'homme n'est jamais seul,** en présence de **Michel Moret,** directeur des Editions de l'Aire. Lecture d'**Isabelle Chabanel,** comédienne. Séance de signatures.

25 novembre, 17 h. : **Yvonne Métraux : la porcelaine chinoise** (diapositives).

Par quelles stratégies les femmes peuvent-elles influencer les mass-media ? Tel est le thème d'un séminaire qui aura lieu le 12 novembre à Berne (centre de conférences Egghoelzli, Weltpoststrasse 20), sous les auspices de l'*Association Suisse pour les Droits de la Femme,* et avec le concours de sept femmes journalistes.